

caux de Jérusalem, Antioche, Alexandrie, Babylone, Constantinople, etc.

Comment un nouveau venu en Orient pourrait-il ne pas s'étonner devant une telle diversité de rites ? A Jérusalem, on peut à certains jours, spécialement en carême, assister successivement à l'entrée solennelle dans la Basilique du Saint Sépulcre, du patriarche grec de Jérusalem, du patriarche arménien de Jérusalem, du patriarche latin de Jérusalem ; ce dernier seul, est catholique ; les deux autres sont schismatiques.

Ce titre patriarcal, la ville de Jérusalem ne l'a pas toujours possédé. D'abord simple évêché suffragant de Césarée, elle le reçut au temps du célèbre Juvénal. Jusqu'en 1099, tous les patriarches furent grecs. A l'arrivée des Croisés, un latin fut nommé et les patriarches latins se succédèrent jusqu'en 1369 et exercèrent leur juridiction en Palestine, sans pouvoir toutefois y résider. Depuis 1369 jusqu'en 1847, le pouvoir de juridiction est donné aux Franciscains de Terre-Sainte. Leur Supérieur, le Custode de Terre-Sainte, Gardien du Saint Sépulcre reçoit, à partir de 1627, les pouvoirs de préfet apostolique pour la Palestine, la Syrie, l'Egypte et l'île de Chypre. Puis la création successive des vicariats apostoliques d'Alep en 1760, d'Egypte en 1839, le rétablissement du patriarcat latin de Jérusalem en 1847, diminuent d'abord, puis enlèvent totalement au Custode de Terre-Sainte la juridiction spirituelle sur les chrétiens de rite latin.

Mais si, depuis 1847, le Patriarche latin est le chef spirituel, après le Pape, des Latins de Terre-Sainte, les Franciscains n'ont pas cessé d'y être pasteurs des âmes. Un grand nombre de paroisses du patriarcat latin de Jérusalem restent confiées au zèle et à la sollicitude des fils de Saint François. C'est ainsi que l'on trouve des Franciscains, curés latins à Jérusalem, à Bethléem, à Saint Jean dans les Montagnes, à Ramleh, à Jaffa, à Saint Jean d'Acre, à Cana, à Nazareth.